



Agri
1000 Lausanne 6
021/ 613 06 46
www.agrihebdo.ch

Medienart: Print
Medientyp: Fachpresse
Auflage: 11'486
Erscheinungsweise: wöchentlich

Themen-Nr.: 605.11
Abo-Nr.: 605011
Seite: 10
Fläche: 21'384 mm²

ÉNERGIE

Harmoniser les projets éoliens

Suisse Eole approuve pleinement les «Recommandations» concernant la planification d'installations éoliennes publiées par les offices fédéraux de l'énergie (OFEN), du développement territorial (ARE) et de l'environnement (OFEV).

Suisse Eole salue la volonté de la Confédération d'harmoniser les pratiques cantonales en matière de planification et de délivrance de permis. En tant qu'organisation faitière, elle approuve tout particulièrement l'invitation faite aux cantons d'inscrire l'énergie éolienne dans leurs plans directeurs. C'est un pas important en direction d'un développement coordonné qui contribuera à résoudre durablement le problème toujours plus lancinant de l'approvisionnement électrique, pour autant que cela permette de simplifier et de raccourcir les procédures de délivrance de permis, aujourd'hui extrêmement longues et complexes. Suisse Eole

appelle les politiques à ne pas en rester là: d'autres pays d'Europe ont mis en place des systèmes permettant des procédures accélérées pour autoriser des projets dans le domaine des énergies renouvelables. A titre d'exemple: les éoliennes installées dans le land de Bade-Wurtemberg, plus petit et plus densément peuplé que la Suisse mais présentant une topographie comparable, représentent une puissance vingt-cinq fois supérieure à celle de notre pays.

Si les nouvelles recommandations sont appliquées rapidement, les objectifs fixés par la Confédération pour 2030 pourront être largement dépassés: Suisse Eole a calculé que la production suisse pourrait atteindre d'ici à vingt ans quelque 1500 kWh au lieu des 600 prévus initialement. De quoi couvrir 2,5% des besoins actuels du pays. Au milieu du siècle, le potentiel éolien atteindrait même 7%.

Pas de liste des sites potentiels

Les «Recommandations» concernant la planification d'installations éoliennes représentent une mise à jour du «Concept d'énergie éolienne

pour la Suisse» de 2004, à cela près que l'on a renoncé à y faire figurer une liste des sites potentiels. En effet, les conditions ont considérablement changé ces dernières années: le Tribunal fédéral a déclaré d'intérêt public la production d'électricité d'origine éolienne, la Suisse a adopté le principe de la rétribution au prix coûtant, les installations sont devenues plus grandes et plus puissantes et le potentiel national est désormais reconnu.

Eviter les conflits

Une des principales préoccupations de Suisse Eole est de garantir la qualité des projets éoliens. L'association pilote la rédaction de directives, conseille et forme les développeurs, dans des domaines comme la planification, la mesure du vent, la protection de la nature (biodiversité), la communication, la participation locale et le dialogue avec les différents acteurs. Comme l'expérience l'a montré, la plupart des conflits d'intérêt entre protection de l'environnement et exploitation éolienne sont solubles. **SP**